



Temps réservé aux soins en orthopédie traumatologique le jour

Énoncé de position de l'ACO

Approuvé par le conseil d'administration le 11 juin 2025

Énoncé de position de l'ACO : Temps réservé aux soins en orthopédie traumatologique le jour

Au Canada, le concept de temps réservé aux soins en orthopédie traumatologique le jour remonte au début des années 1990. Depuis, le modèle a évolué et été mis en œuvre dans de nombreux centres partout au pays. Les avantages considérables de cette approche de la gestion des cas de traumatologie justifieraient d'en faire une partie intégrante de tout service d'orthopédie offrant des soins traumatologiques 24 heures sur 24.

L'existence d'un tel programme n'exclut pas la gestion en temps opportun des cas plus urgents.

Voici les avantages de cette approche :

- Rentabilité :
 - (i) Réduction des heures supplémentaires effectuées par les infirmières
 - (ii) Amélioration de l'efficacité de la gestion des cas grâce à la présence de tout le personnel de soutien le jour
- Possibilité de transférer des cas à un chirurgien spécialisé au besoin
- Possibilité pour le patient de rester chez lui jusqu'à l'heure prévue, ce qui réduit le nombre de lits nécessaires
- Réduction des risques associés à la fatigue de l'équipe chirurgicale
- Réduction des services d'anesthésie le soir et la nuit
- Possibilité d'avoir accès à des infirmières spécialisées pour les cas plus complexes
- Accélération du traitement des fractures, ce qui entraîne une réduction des complications et de la durée des hospitalisations
- Réduction des jeûnes inutiles chez les patients
- Délais d'opération plus prévisibles pour les patients, ce qui entraîne une réduction de leur anxiété
- Amélioration des résultats pour les patients grâce à une réduction des erreurs comparativement aux chirurgies réalisées la nuit
- Baisse globale de la morbidité et de la mortalité à la suite de la réduction des chirurgies réalisées la nuit

Les concepts suivants font partie intégrante de la bonne mise en œuvre d'un programme de temps réservé aux soins en orthopédie traumatologique le jour :

- Le processus de planification d'un tel programme doit solliciter la participation de tous les membres des unités d'orthopédie, d'anesthésie, de soins infirmiers et des autres services de chirurgie, de même que l'administration de l'établissement.
- Le calcul du temps initial requis pour le programme peut être fondé sur la formule suivante :
Nombre d'heures moyen de soins orthopédiques le soir et la nuit par semaine multiplié par 90 % et réparti sur toute la semaine
- L'orthopédiste de garde doit être disponible rapidement pendant ces périodes.
- En l'absence de cas de traumatologie, on pourrait envisager d'effectuer des chirurgies orthopédiques non urgentes à court préavis dans la salle de traumatologie afin d'optimiser l'utilisation du temps alloué.
- Le temps réservé aux soins traumatologiques devrait avoir la même priorité que celui réservé aux chirurgies non urgentes.
- Évaluer constamment l'efficacité et la rentabilité de l'approche contribuera à en assurer la bonne mise en œuvre.

Bref, l'ACO recommande fortement l'établissement de temps réservé aux soins en orthopédie traumatologique le jour dans les centres offrant des soins traumatologiques exhaustifs.